

Projet de territoire Ambition et attractivité - Économie et développement

31 mai 2011



jcabbe@free.fr

Contribution de Jean-Charles ABBÉ

De l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et des écoles d'ingénieurs dans la Métropole

À plusieurs reprises, les candidatures de laboratoires nantais, seuls ou associés à des laboratoires extérieurs, à des appels à projet auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont connu des infortunes ; la désignation des lauréats a été suspectée de favoritisme... Ne s'agit-il pas, plus simplement, d'une conséquence logique des forces en présence comme le révèle un certain nombre d'appréciations et de documents ? La reconnaissance du projet IRT (Institut de Recherche Technologique) Jules Verne en tant que projet d'avenir est venue quelque peu atténuer les rancœurs ...

L'évaluation, souvent soumise à une part de subjectivité, est une pratique difficile ; elle est souvent conduite, en France, par des pairs aboutissant à des rapports lénifiants où les travaux sont généralement qualifiés d'excellence, et où les points faibles, quand ils sont identifiés, ne sont discernables qu'en lisant entre les lignes. Notre collègue Yves Lainé avait proposé, il y a quelques mois, une méthodologie intéressante, scientifique, pour mesurer l'attractivité internationale d'un pays, d'une région, d'une ville basée sur des consultations par Internet.

Dans le domaine de l'évaluation des établissements universitaires, d'écoles d'ingénieurs, il existe des critères objectifs et scientifiques autorisant un travail approfondi et produisant des résultats dont l'objectivité peut difficilement être mise en cause.

Le nombre de brevets déposés, et valorisés, pourrait servir de première base pour juger des capacités d'innovation. En fait, l'interprétation de ces données est difficile et de nombreux facteurs entrent en jeu pouvant interférer sur leur signification. Le nombre de brevets déposés en France en 2010 s'est élevé à 16 500 (12 337 en Chine) ; la recherche publique compte pour environ 10 % (dont 380 par le CNRS), et des Universités telles celles de Nantes, de Strasbourg, pour une douzaine. Par ailleurs, comme l'avait très justement fait remarquer l'un de nos collègues, beaucoup de domaines ne sont pas couverts par ces procédures.

Il existe d'autres critères pertinents tel le nombre de publications, la qualité de ces dernières estimées à partir de la réputation de la revue, le nombre de fois où ces publications sont citées dans des articles, le nombre de thèses, les prix, les invitations aux congrès et conférences internationaux, etc... Un certain nombre d'organismes, d'instituts, les ministères procèdent régulièrement à ces analyses ; l'Institut Montaigne¹ dont l'objectivité et la qualité sont généralement admises a publié récemment le classement des établissements universitaires, portant sur les sciences dures, les sciences de la vie et les sciences de l'Homme et de la Société ; une quinzaine d'établissements ont été retenus dans chaque domaine. Ces 3 classements montrent que hors des établissements parisiens qui se taillent une large part figurent des établissements universitaires de Lyon, Grenoble, Nice, Bordeaux, Nancy, Lille, Montpellier, Tours, Strasbourg, Toulouse et Poitiers. Nantes (et Rennes) est absente ...

Une autre référence est le classement publié par l'Université Jia Tong de Shanghai (même s'il est contesté... par ceux qui n'y figurent pas). Pour la France, on y trouve, pour 2006, 21 établissements d'enseignement supérieur français dont Paris 6, Paris 11, Strasbourg 1, l'ENS Paris, Paris 7, Grenoble 1, Polytechnique, Lyon 1, Aix-Marseille 2, Montpellier 2, Paris 5, Toulouse 3, l'Ecole des Mines de Paris, l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle, Bordeaux 1, Nancy 1, Paris 9, l'Ecole Normale Supérieure de Lyon, Aix-Marseille 1, Bordeaux 2, l'université de Nice. À nouveau, le nom de Nantes n'y figure pas ...

Au niveau des écoles d'ingénieurs, deux classements portant respectivement sur les écoles après bac ou après bac+2 ont été établis par « *l'étudiant* » en 2011² sur la base de 14 critères. Pour les premières, sur 66 établissements classés, seul apparaît PolytecNantes à la 29ème place (13ème place en 2010). La situation est plus favorable pour les Ecoles à bac+2 puisque l'on y trouve sur un classement de 94 établissements, l'Ecole Centrale, 12ème (11ème en 2010), L'Ecole des Mines, 25ème (26ème en 2010), auxquelles vient s'ajouter l'Ecole du Bois. Difficile de soutenir que cette situation soit globalement bien brillante.

Un autre critère d'évaluation concerne les pôles de compétitivité. Récemment, la région en comptait sept : EMC2 (matériaux), Végépolys (végétal), Atlantic biothérapies, Automobile haut de gamme, Images et réseaux, Enfant (Cholet) et Génie civil, éco-construction (Nantes). Deux autres, initiés par d'autres régions, associent désormais les Pays de la Loire : Valorial (agroalimentaire) et Elastopôle (caoutchouc et polymères). Deux pôles se sont vus retirer le label par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (Ciadt), comme 6 autres pôles sur les 71 labélisés au niveau national. C'est une évolution inquiétante qui laisse perplexe alors que la qualité des participants semblait reconnue. Une analyse approfondie des motivations de cette décision serait intéressante à connaître, même si "*Le non-renouvellement ne doit pas être interprété comme un échec ou une sanction*", comme l'a souligné François Fillon. « Il s'avère simplement que les pôles de compétitivité ne constituent pas une réponse universelle à l'ensemble des politiques et des enjeux et qu'il y a des cas où d'autres politiques sont mieux adaptées. » Il faut probablement comprendre que "rien n'est acquis définitivement" et que cette nouvelle approche pourrait être un moyen de lutter contre "le mandarinate" toujours présent.

D'autres critères pourraient être considérés : combien de professeurs nantais enseignent régulièrement en dehors de Nantes ? En dehors de la France ? Aux USA ? Combien d'étudiants en provenance des USA, du Japon, de l'Allemagne, du Canada fréquentent les établissements d'enseignement supérieur nantais ? Dans chaque laboratoire, les comités d'évaluation devraient, en principe, selon la composition des comités et les méthodologies retenues, fournir une appréciation du niveau des travaux réalisés et de l'évolution de ces structures.

Les rapports produits constituent des éléments d'appréciation même si les investigations sont menées majoritairement entre collègues limitant ainsi l'objectivité et la sincérité des conclusions dans une démarche du « donnant, donnant ».

¹ <http://www.institutmontaigne.org/medias/documents/2008%2002%2011%20Classement%20des%20etablissements.pdf>

² <http://www.letudiant.fr/palmares/classement-ecole-ingenieur-apres-bac.html>

Ce rapide survol, globalisant et superficiel, mériterait d'être approfondi. Néanmoins, il apparaît inquiétant en ce qui concerne la qualité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la Métropole, et de la région. À bien le considérer, les récentes déconvenues vis à vis des récents appels à projet, fruits d'évaluations approfondies par des personnalités majoritairement étrangères, étaient prévisibles... Plutôt que de s'offusquer, le constat objectif pourrait être salutaire. N'est-ce pas un peu ce que sous-tend le récent commentaire apporté par J.M.Ayrault : « Il est urgent que les universités, les grandes écoles, les chercheurs, soutenus par les collectivités locales réunissent davantage leur force autour d'un triangle Nantes-Rennes-Brest ». L'expérience montre que ce n'est pas là chose aisée tant les egos sont forts... Assez curieusement, ce trio laisse de côté Angers et Le Mans alors qu'il existe des collaborations fortes entre les universités de ces deux villes avec Nantes (par exemple en Médecine entre Angers et Nantes). P. Mareschal témoigne d'un profond réalisme en affirmant : « on prend des claques sur tout : sur le port, sur l'université ... Les relations entre les régions des Pays de la Loire et Bretagne ne sont pas bonnes ». Paroles d'expert ! Un dossier bâti sur une «coopération» de circonstance est vite débusqué ; ce qui ne signifie pas qu'intrinsèquement certains participants ne sont pas de haute qualité.

La question des recrutements se pose de manière aiguë. Rien n'interdit à une université de province de recruter localement un mauvais enseignant, puisque rien ne la pénalise de le faire (en termes du nombre d'étudiants, ou des subventions publiques). La nouvelle toute puissance des présidents d'université n'empêchera pas certains de céder à la facilité de constituer des filières locales « d'auto placement ». Comment a-t-on tenté de contourner les pratiques de recrutement « en famille » ? Même s'il est outrecuidant de le dire, il ne fait aucun doute que certains recrutements locaux laissent perplexes. Il est navrant que des personnalités jeunes (et moins jeunes) et dynamiques aient quitté la métropole pour aller occuper ailleurs d'importantes fonctions alors que leur candidature à des postes ouverts sur place n'était pas retenue. Il est probablement pertinent de s'interroger sur la qualité de l'enseignement. Le témoignage de G. Lafay, professeur à l'université Panthéon-Assas-Paris II est tout à fait clair : « la qualité de l'Education Nationale s'est profondément détériorée depuis le début des années 1970, suivant les méthodes pédagogiques. Une réforme de son système d'enseignement du haut jusqu'en bas, constitue la toute première priorité ». Il suffit d'interroger des directeurs de thèse pour prendre conscience de l'ampleur du problème ; quasiment tous avoueront avoir rédigé eux-mêmes des thèses. C'est un amer constat. Par principe, un étudiant entré en thèse obtiendra le diplôme ... tout comme son copain entré dans l'Ecole d'ingénieurs voisine sortira avec son attestation... Curieux principes !

Les établissements d'enseignement et de recherche sont autonomes ; cependant, dans la mesure où ils reçoivent d'importants fonds publics, il serait légitime que les collectivités locales contrôlent de manière suivie et rigoureuse l'utilisation des deniers publics. Il existait à Nantes Métropole un « Conseil de la Science », présidé par J. Descusse et intégrant d'éminents membres extérieurs, qui avait pour fonction de faire un travail prospectif autour des projets de recherche en gestation dans la métropole. Ce Conseil a émis des avis sur des projets tel celui du cyclotron, l'Institut d'Etudes Avancées, les pôles de compétitivité... ; il a produit un important rapport sur la qualité de l'enseignement et de la recherche (avis très réservé) et critiqué la myriade des écoles d'ingénieurs qui ont fleuri sur place, prêchant pour une mutualisation des forces. Ce Conseil a peu à peu été mis en veilleuse. La clairvoyance et la franchise de ses propos auraient-elles fini par irriter ? Pourtant, on ne peut en nier l'intérêt et la revivification de cette structure devrait être considérée sérieusement, notamment dans le cadre de la démarche « ma ville demain ». Outre les missions qui lui avaient été assignées, on peut imaginer que ce Conseil examine « le retour sur investissement » des fonds publics alloués aux établissements d'enseignement et de recherche : impact sur le rayonnement de la Métropole notamment au niveau international, impact sur l'économie locale, dans le domaine de l'innovation et plus globalement sur le PIB régional.

L'excellence ne se décrète pas ; elle se mérite.

